

produits de base qui proposent l'établissement de tels stocks. A l'occasion de la négociation du Cinquième Accord international sur l'étain, nous avons d'ailleurs indiqué que nous étions disposés à accepter une contribution financière obligatoire des consommateurs et des producteurs au stock régulateur de l'étain. L'accord, tel que négocié, prévoit des contributions volontaires de la part des consommateurs. Je suis heureux d'annoncer que le Canada se propose de faire une contribution volontaire au financement du stock régulateur de l'étain dans le cadre du Cinquième Accord international sur l'étain.

A l'occasion de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est dit prêt à étudier favorablement, de concert avec d'autres pays donateurs éventuels, le principe d'un fonds commun pour financer les stocks régulateurs. Selon nous, la nécessité d'un tel fonds et ses modalités de fonctionnement seront fonction du nombre de produits de base pour lesquels des accords de régularisation seront négociés. Nous sommes disposés à poursuivre l'examen de cette proposition à la lumière des résultats des pourparlers et des négociations sur cette question.

Dans les prochains mois, nous nous attendons à ce que les gouvernements intéressés se groupent pour développer des moyens spécifiques en vue de régler les problèmes particuliers à chacun des produits de base, et mettre en pratique les décisions de cette conférence, ceci à l'intérieur d'un échéancier généralement accepté.

Problèmes financiers des pays en développement

Bon nombre des problèmes financiers importants qui préoccupent particulièrement les pays en développement figurent à l'ordre du jour de la présente conférence. J'en retiens deux en particulier: l'allègement de la dette des pays en développement dans le contexte de leurs problèmes de balance des paiements, et l'aide publique au développement.

Le déficit global de la balance des paiements des pays en développement non membres de l'OPEP, qui a grimpé d'environ neuf milliards de dollars en 1973 à une fourchette de 35 à 45 milliards de dollars en 1976, démontre l'importance de nos délibérations. Il ne suffit pas seulement de régler les problèmes actuels d'endettement des pays en développement. Il faut aussi faire en sorte de réduire les risques de les voir se prolonger dans le futur. Le Canada attache beaucoup d'importance à fournir des crédits aux meilleures conditions possibles. A notre avis, il est essentiel que l'aide au développement ne place pas les pays bénéficiaires dans des situations